

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 11 juin 2025

N° 2025 – 25

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 12

Date de convocation

Le 3/06/2025

Date d'affichage

Le 3/06/2025

Objet de la délibération 2025 - 25 :

**Adoption du procès-verbal des
décisions du 25 avril 2025**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

13 JUIN 2025

Et publication ou notification
du

13 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 11 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusées : Monsieur BOYER Joseph qui a donné procuration à Madame JAMMES Sandrine, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame DELMAS Marie-Claude qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard.

Absent : Monsieur GUILHOT Stéphane.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance
du 25 avril 2025**

Après présentation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2025, le conseil municipal l'approuve.

Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 11 juin 2025,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20250611-2025_25B-DE
Reçu le 13/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr